

LA GAZETTE

Du SNU

NORMANDIE

JANVIER-FÉVRIER 2018

EDITO

Impec le PEC ?

Depuis la mise en place du TUC en 1984, plusieurs contrats subventionnés par l'Etat ont été mis en place. Les noms ont varié, mais le principe restait le même. Le gouvernement de Macron ne pouvait déroger à la règle de « son » contrat aidé et propose donc le Parcours Emploi Compétence, qui sera vite repris sous un nouvel acronyme (comme si nous n'en avions pas déjà assez) pour les salarié-es de Pôle emploi : le PEC.

Issu du rapport commandité par notre ministre à JM Borello* (la caution sociale du gouvernement ?), le PEC aura pour mission principale de rendre les contrats aidés « plus efficaces ».

On serait tenté de l'espérer dans la mesure où sous prétexte des chiffres soi-disant encourageants sur la relance, seulement 200.000 emplois de la sorte seront financés uniquement vers le secteur non marchand, contre près de 450.000 en 2016 et 310.000 en 2017 (marchands et non-marchand). Et pour justifier une enveloppe famélique (de l'ordre de 100 millions d'€) dédiée à ce PrroooooJJjjEEEEeeeT, la réponse du tandem Borello / Pénicaud est toute trouvée : « *Ce n'est pas parce qu'on dépense plus, qu'on fait mieux. / Ça a d'ailleurs été un des défauts des politiques menées par le passé. L'argent ne fait pas tout.* »

On espère donc qu'on ne fera pas du neuf avec du vieux, car comme ses prédécesseur-es le gouvernement nous promet que les employeur-euses auront des obligations précises et contrôlées ; *"ils devront mettre en œuvre tout ce qui permet aux personnes de s'insérer durablement, à savoir un triptyque : emploi, formation et accompagnement personnalisé"* explique notre ministre. Aussi, un suivi du salarié-e plus intense, donc un contrat avec un cadre tripartite accompagné d'un bilan. Enfin, un fond d'inclusion pour l'emploi est créé "pour garantir un retour à l'emploi plus efficace". Traduire par : chaque préfet-e pilotera les dispositifs d'insertion pro selon les « réalités du terrain ».

Bref, rien de bien nouveau sous le soleil finalement...

*Président du Groupe SOS, leader européen de l'économie sociale et solidaire.

SOMMAIRE

PAGE 2 LES ASC

PAGE 3 CONTRÔLE...

PAGE 4 LA DÉMOCRATIE...

PAGE 5 ET INÉGALITÉS.

PAGE 6 HOMÉOPATHIE...

PAGE 7 OU LE BIG PHARMA.

PAGE 8 ÇA PARLE DE QUOI ?

Une Co-Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr **Caen 02.31.53.50.37 Rouen 02.32.12.99.03**

<http://www.snutefisu.fr/regions/snu-pole-emploi-normandie2/>

Activités Sociales et Culturelles et orientations 2018

Le SNU-FSU exige une politique sociale et la fin de la politique antisociale comme principe de gestion des ASC en Normandie. Dans la perspective de lancer des activités 2018, la secrétaire du CE, à la suite de la réunion de la commission des ASC, a souhaité proposer une prise en charge, sur le budget du CE, du concert de Depeche Mode en juillet à Beauregard et d'un court séjour à Prague en décembre. Alors que tous les élus et représentants du CE venaient de dénoncer la politique antisociale du gouvernement et de la DG au sujet de l'application de l'augmentation de la CSG et des principes de compensation temporaire qui vont s'appliquer, alors que tous les élus et représentants venaient de dénoncer la stigmatisation des agents de droit public au sujet du jour de carence en cas de maladie et de l'absence de subrogation, alors que cette subrogation existe pour les agents de droit privé, alors qu'étaient dénoncées unanimement les baisses de pouvoir d'achat et l'injustice sociale engendrée, la majorité de vos représentants au CE a ensuite immédiatement estimé normal de mettre de côté tout principe de justice sociale dans la répartition du budget. Comprenez qui pourra ! Pourquoi le concert de « Depeche Mode » et pas autre chose ? a demandé le SNU-FSU ? Est-ce parce que ce groupe plait à quelques membres de la commission et/ou du CE ? Pourquoi ne pas proposer une dotation spectacle aux 2500 agents de la région pour que tout le monde en profite selon ses goûts ? Pour le séjour à Prague et pour l'ensemble des activités dites « collectives » pourquoi seulement une prise en charge pour les agents et pas pour les familles alors que la gestion des ASC doit comporter un volet « social » et « culturel » ? Ce principe consiste à exclure des agents aux faibles moyens des activités proposées et à privilégier les seuls agents en situation d'avoir un conjoint à Pôle emploi, sans aucun autre critère. Comme l'a dit le SNU-FSU au CE, « pour les collègues qui n'ont pas les moyens, Prague, même avec prise en charge par le CE, ce sera sur google street view ! » Avec une aide du CE aux familles, tout serait différent. Le SNU-FSU n'a évidemment rien contre les agents dont les conjoints travaillent à Pôle emploi, il pose seulement par principe l'ouverture à toutes les familles des prestations ASC. C'est dans l'esprit des lois, et aider les uns n'empêche pas d'aider les autres, surtout quand les principes actuels peuvent conduire à faire plus et mieux pour ceux qui en ont le moins besoin. Il faut cesser de dire que le budget du CE est l'argent des agents, c'est faux. Personne ne cotise. Le budget du CE, c'est l'argent de l'État, c'est l'argent de l'Unédic confié aux personnes qui tiennent les rênes du CE. « On ne sera jamais d'accord » disent certains élus. Le SNU-FSU a rappelé que nous étions tous d'accord sur au moins un point à un même moment, celui de la campagne électorale pendant laquelle tout le monde promet le meilleur à tout le monde. Pour le SNU-FSU il n'y a jamais de promesse de campagne, il n'y a que des engagements. Et ses engagements, le SNU-FSU les tient et les applique, chaque fois qu'il est en situation de le faire. Et le SNU-FSU a fait ses preuves. Quand on prône la justice sociale, on applique la justice sociale, on ne l'exige pas seulement de l'État, de la DR ou de la DG. Suite à ces échanges, rien n'a été passé au vote. Il a été décidé d'une réunion de calage quant au budget et orientations 2018. Elle aura lieu le 15 février.

Le renforcement du contrôle des chômeurs est-il si urgent ?

Le 2 mars 2017 (à moins de deux mois du premier tour), le candidat Jupitérien en pleine campagne dévoilait enfin les grandes lignes de son programme et plus particulièrement sa grande réforme de l'Assurance Chômage. Outre l'ouverture du droit à l'indemnité chômage des démissionnaires et des indépendants et de la main mise sur l'Unedic, Emmanuel Macron estimait que « *La contrepartie de ces droits nouveaux sera un contrôle accru de la recherche d'emploi* ». Le désormais Président a confirmé, mercredi 27 décembre au micro de LCI, sa promesse de campagne dont Le Canard enchaîné venait de dévoiler les grandes lignes opérationnelles¹ (citant une note confidentielle rédigée par Antoine Fouchet, ancien cadre du Medef et actuel directeur de cabinet de la ministre Muriel Pénicaud).

"Il y a une indemnisation, mais il faut s'assurer que chacun recherche l'emploi qui peut être offert (...) C'est normal, il n'y a rien de choquant" (propos du président au micro de LCI). Donc, en contrepartie de la miséricorde de notre « saigneur », ces fainéants de chômeur-euses devront être marqué-es à la culotte ! Plus question que ces assisté-es soient financé-es à bout de bras par les « premiers de cordées » sans qu'ils/elles se bougent !

Cependant...

Un mois auparavant, le premier bilan du contrôle des chômeurs entamé fin 2015, indiquait que sur les 269 000 contrôles qui ont eu lieu, 86% des chômeurs se conforment à leurs obligations².

Alors ? Le renforcement du contrôle des chômeur-euses est-il si urgent ?

En 2015, la délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) estimait que la fraude faisait perdre 0.11 milliard d'euros à Pôle emploi. Un chiffre bien moins élevé que la fraude fiscale, qui atteignait, en 2015, 7,84 milliards d'euros³. Quant à l'évasion fiscale, elle représente chaque année pour l'Etat un manque à gagner estimé entre 60 et 80 milliards d'euros selon le ministère de l'Economie⁴.

LE CONTRÔLE DES CHÔMEURS



Et là encore ? Le renforcement du contrôle des chômeur-euses est-il si urgent ?

Avec cette logique, entre la flexi-sécurité Macronienne qui permet aux entreprises de « dégraisser » plus simplement (La Société Générale et PSA inaugureront les nouvelles pratiques dès cette année⁵) et le transfert fiscal massif des ressources des ménages modestes et moyens vers les plus aisés (ces derniers bénéficieront de 4,5 à 7 milliards de cadeaux fiscaux financés par la hausse de la CSG⁶), une question se pose : Où sont les contreparties, si chères au président ?

1/ https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/chomage/contrôle-des-chômeurs/modalités-cout-critiques-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-contrôle-des-chômeurs-voulu-par-le-gouvernement_2534881.html

2/ <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030843963179-contrôle-des-chômeurs-les-vrais-chiffres-de-pôle-emploi-2128546.php>

3/ https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dnlf/BILAN_2015_DNLF.pdf

4/ <https://www.economie.gouv.fr/facileco/evasion-fiscale-chiffres-france-europe>

5/ <https://www.marianne.net/economie/psa-pimkie-surprise-la-loi-travail-commence-par-supprimer-des-emplois>

6/ <https://humanite.fr/budget-impôts-macron-taxe-les-pauvres-pour-aider-les-riches-642773>

LA DÉMOCRATIE...

Le « rapport sur les inégalités mondiales » du World Wealth and Income Database¹ publié en décembre 2017 rend compte de travaux menés de manière collaborative par un collectif d'économistes de quelque 70 pays, dont pour la France Lucas Chancel et Thomas Piketty (auteur du best-seller « *Le capital au XXIème siècle* »).

Les chiffres que présente ce rapport sont éloquentes : depuis les années 80, qu'il s'agisse du patrimoine ou des revenus, les inégalités n'ont cessé de croître à l'échelle de la planète entre les plus riches et les plus pauvres. Dans le même temps, les chiffres démontrent une disparition progressive des classes moyennes. Cependant, l'accroissement des inégalités varie d'une région du monde et d'un pays à un autre. Notons que l'Europe occidentale, sous certaines conditions, semble susceptible de ralentir cette inquiétante tendance.

Une fois ce postulat établi, une question se pose : Comment et pourquoi, sous des régimes politiques différents, et plus particulièrement dans des démocraties, l'accroissement des inégalités revêt-elle une telle ampleur ?

Une première explication émerge : **les forces de l'économie néolibérale sont toutes puissantes, au point qu'aucun obstacle ne peut leur résister – ni les États nationaux, ni les institutions supranationales.**

Les régimes démocratiques contemporains ont tous des représentants élus. Ce sont ces derniers, par l'intermédiaire du vote des électeurs, qui détiennent le pouvoir et représentent le peuple ou la nation dans son ensemble. Tenant leurs légitimités de la « volonté générale » (telle que définie par Rousseau²), ils devraient en toute logique chercher à supprimer les inégalités. Si les représentants du peuple décident et instaurent entre autres nos règles fiscales – donc, nos règles de redistribution - cette toute-puissance n'existe que par leur complicité.

Ainsi, entre 2005 et 2015, plus de 400 plaintes ont été déposées dans le monde par des multinationales contre des états. Par exemple ; l'énergéticien suédois Vattenfall réclamait 4,7 milliards d'euros à l'Allemagne, suite à sa décision de sortie du nucléaire. Ou encore, le cigarettier Philip Morris a attaqué l'Uruguay et l'Australie, s'estimant lésé par les effets des politiques de prévention du tabagisme. Quant au pétrolier américain Lone Pine, il demande 250 millions de dollars au Canada, suite au moratoire sur la fracturation hydraulique. L'entreprise TransCanada a annoncé qu'elle poursuivait les États-Unis et exigeait 15 milliards de dollars de compensations après le rejet du projet de pipeline Keystone XL. Et comme si cela ne suffisait pas, en 2016, la commission européenne inflige à Apple l'amende record de 13 milliards d'euros au titre d'arriérés d'impôts. Si un pays s'estimait lésé d'avoir vu pendant des années le produit de ventes réalisées sur son territoire partir en Irlande pour échapper à l'impôt, il pourrait lui aussi réclamer sa part. Sanction que contestera l'Irlande et la France en refusant de réclamer leurs dû...³ La commission européenne finira par imposer à l'Irlande la récupération de cette somme, étrange lorsque l'on sait que ce montant correspond à trois mois de budget pour cet état !

Les bénéfices des entreprises cotées au CAC 40 ont bondi de 32,6% en 2016, à 75,8 milliards d'euros.
Les plus gros bénéfices 2016 sont BNP, AXA, Sanofi, Société générale...
Jerc 2017-03-15
www.facebook.com/jercdessin



ET LES INÉGALITÉS

Les conclusions de la célèbre expérience de Milgram⁴ nous amènent une deuxième explication en prolongeant la précédente : **l'humain fait preuve de peu de résistance face à une autorité, perd toute conscience et obéit sans hésitation.**

DANS QUEL MONDE VIT-ON?

EN 1958, LE PSYCHOSOCIOLOGUE AMÉRICAIN STANLEY MILGRAM TESTAIT LA CAPACITÉ DES FRANÇAIS À SE SOUMETTRE À UNE AUTORITÉ, VISANT À ÉVALUER LE DEGRÉ D'OBEISSANCE ET DE TOLÉRANCE À LA TORTURE.



IL ÉTAIT DEMANDÉ À UNE PERSONNE D'ENVOYER DES ÉLECTROCHOCS À UNE AUTRE PERSONNE POUR LES BESOINS D'UNE EXPÉRIENCE SCIENTIFIQUE ET 80% DES INDIVIDUS ACCEPTAIENT DE FAIRE SOUFFRIR UN COBAYE HUMAIN POUR LE BIEN DE LA SCIENCE ! CELUI-CI NE RISQUAIT RIEN PUISQU'IL S'AGISSAIT EN RÉALITÉ D'UN COMÉDIEN QUI SIMULAIT L'ÉLECTROCUTION!



L'EXPÉRIENCE A ÉTÉ REPRIS 50 ANS PLUS TARD POUR LA TÉLÉRÉALITÉ, ORCHESTRÉ CETTE FOIS PAR UNE ANIMATRICE ET ON S'APERÇOIT ENCORE QUE 80% DES GENS OBEÏSSAIENT SANS SCRUPULES. ALORS PSYCHOPATHES OU MOUTONS?

LAURENT BEGUE, PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE SOCIALE À L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE A ANALYSÉ LE PROFIL DES PARTICIPANTS ET NOUS APPREND APRÈS ÊTRE INTERVENU AUPRÈS D'EUX QUE CE SONT TOUS DES GENS AIMABLES, SERVIABLES, FIABLES, SÉRIEUX, PONCTUELS, CONSCIENCIEUX. "LE SOUMIS EST EN FAIT QUELQU'UN QU'ON AIMERAIT AVOIR COMME VOISIN!"

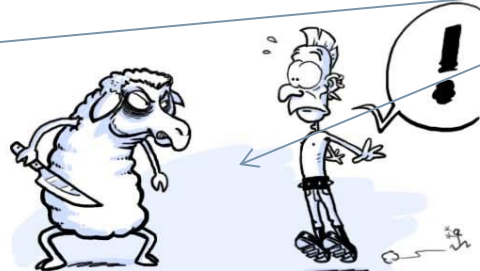


ÇA LAISSE DUBITATIF, QUAND ON PENSE QUE LE VOISIN QUE L'ON CONSIDÈRE BON SOUT TOUTS RAPPORTS, POURRAIT SUR SIMPLE DEMANDE D'UN TIERS UN PEU AUTORITAIRE NOUS METTRE À MORT PUIS ENCHAÎNER TRANQUILLEMENT SUR UNE SOIRÉE BIÈRE BARBECUE!



ALORS QUE LES 20% REPRÉSENTENT LES CONTESTATAIRES, GENRE ROCKEURS, PUNKS, RASTAS, RAPPEURS, ARTISTES, ET AUTRES MARGINAUX HABITUÉS À NE PAS SE LAISSER FAIRE!

LE DANGER NE SEMBLE PAS TOUJOURS SE SITUER LÀ OÙ ON LE CROIT! FAISONS ATTENTION AUX MOUTONS PSYCHOPATHES!



Hors-sujet mais ce n'est pas du luxe de le rappeler.

Alors si la logique néolibérale est toute puissante, si nos institutions représentatives renoncent à l'être en étant complices du pouvoir économique et si nous sommes « programmé-es » à endurer la domination de nos chefs/représentants, la démocratie représentative telle que nous la vivons peut-elle être véritablement l'expression du pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple ?

Nous nous questionnerons dans le prochain numéro sur les différentes formes de démocraties.

1/ <http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

2/ Dans le langage courant, l'expression **volonté générale** désigne l'accord de toutes les volontés d'une population pour un objectif ou un désir commun.

3/ <https://humanite.fr/apple-la-france-ne-demandra-pas-sa-part-des-13-milliards-darrieres-dimpot-615516>

4/ Cette expérience a été refaite à plusieurs reprises depuis des décennies (la dernière en Pologne en janvier 2017) confirmant de manière surprenante un taux de soumission à l'autorité supérieur à 80%. Pour rappel, cette expérience cherchait à évaluer le degré d'obéissance d'un individu devant une autorité qu'il juge légitime et à analyser le processus de soumission à l'autorité, notamment quand elle induit des actions qui posent des problèmes de conscience au sujet.

HOMÉOPATHIE...

Comme dirait l'autre « l'hiver vient ! » Le froid et son cortège de sympathiques pathologies s'installent pour notre plus grand bonheur. A cette époque de l'année, la télévision, les journaux et la radio sont inondés de publicités nous invitant à « prévenir l'état grippal » en ingérant des médicaments homéopathiques aux noms étranges et exotiques. Vaut-mieux prévenir que guérir non ? En plus c'est naturel l'homéopathie, ça ne fait pas de mal !

Mais savons-nous réellement ce qu'est l'homéopathie ?

Inventé en 1796 par le médecin Allemand Samuel Hahnemann, le traitement médical homéopathique (du grec hómoios, « similaire » et páthos, « souffrance » ou « maladie ») repose sur trois principes fondamentaux : le **principe de similitude**, les **dilutions-dynamisation** et la **globalité**¹.

Le premier principe prend pour postulat de base que pour guérir quelqu'un souffrant d'un mal donné, il faut lui administrer une substance qui cause ce même mal chez un individu sain. Vous avez une toux ? Très bien, on vous donnera quelque chose qui fait tousser. Le principe actif peut être d'origine végétale, mais aussi animale ou minérale. Parmi ces ingrédients, on trouve des insectes entiers, des éléments chimiques comme l'arsenic ou le mercure, ou bien encore des viscères de canard en état de décomposition (Principe actif du célèbre Oscillococcinum² que l'on ingère pour « prévenir des états grippaux », bon appétit !). Ou encore, le Murus Berlinensis, pour un peu moins de 5 livres, vous pourrez « soigner » vos maux de tête et asthme, insomnies... en ingérant des morceaux du mur de Berlin^{3 4} ! Malheureusement, ce principe de similitude n'a jamais démontré une quelconque pertinence sur le plan scientifique... Mais continuons !

Lors de l'expérimentation de son premier principe, Samuel Hahnemann constata l'apparition d'effets néfastes, le contraignant à baisser les doses en pratiquant de fortes dilutions. À son grand regret, la dilution classique, bien qu'elle efface les effets toxiques, n'apportait plus aucun effet. Il proposa alors la méthode de la « dynamisation », qui selon ses propres dires, conserverait et modifierait les effets pharmacologiques de la substance; concrètement, il s'agit de diluer à l'extrême le principe actif et simplement de secouer le tout ! Le principe de dilutions-dynamisation naissait. Nous qualifiions précédemment d'extrême, la dilution exercée, en effet la dilution homéopathique est calculée en CH. La plupart des « traitements » sont dilués entre 4 CH⁵ (dilution équivalente à une goutte de principe actif dans une piscine) et 7 CH (une goutte de principe actif dans un petit lac). Notons qu'il existe des dilutions à 12 CH (une goutte dans tous les océans de la planète) et même à 30 CH ! (une goutte dans l'équivalent de toute notre galaxie !) Une nouvelle fois et sans surprise, ce principe n'a jamais démontré une quelconque pertinence sur le plan scientifique...

Le dernier principe dit de globalité, stipule que l'homéopathe ne considère pas la maladie, mais le malade dans son ensemble. L'homéopathie est un traitement de l'homme malade et non de la maladie. Un même virus chez deux malades différents aura deux traitements différents.

L'homéopathie et ses dérivés

Bien qu'elle n'ait jamais démontré un quelconque effet curatif⁶, l'homéopathie jouit d'un statut privilégié en France. En effet, l'article 1er de la loi organique du 11 septembre 1941, stipule que : « *Est réservée aux pharmaciens la préparation des médicaments destinés à la médecine humaine, c'est à dire toute drogue ou substance **présentée** comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies* ». L'expression « *présentée comme possédant des propriétés curatives...* » n'implique pas que ces drogues ou substances les possèdent avec certitude : il suffit qu'elles les revendiquent par leur présentation. Cette habile manœuvre vise à placer les produits homéopathiques sur le même plan que les médicaments traditionnels, l'étape visant à faire de l'homéopathie un traitement comme les autres est franchie... Et ce n'est pas fini : l'autorisation de mise sur le marché (AMM) applicable à tout nouveau médicament est remplacée par un simple enregistrement pour l'homéopathie. Cet enregistrement se fait sous réserve de remplir les trois conditions suivantes (définies à l'article L.5121-13 du Code de la santé publique) : « *voie d'administration orale ou externe, degré de dilution garantissant l'innocuité du médicament* » et le comble : « *absence d'indication thérapeutique particulière sur l'étiquette* ». ⁷

Cet étrange traitement de faveur du législateur ne s'arrête pas là, la sécurité sociale va même jusqu'à subventionner les laboratoires homéopathiques en remboursant « les traitements » à hauteur de 30% ! ⁸

Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-normandie2/>

LE VÉRITABLE BIG PHARMA ?

À la lumière de ces éléments, la question de la connivence entre les intérêts financiers des labos et le monde politique se pose. Notons que les laboratoires Boiron (cocorico ils sont Français...) sont le leader mondial du secteur. L'entreprise réalise 55 % de ses revenus en France et le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur était de 100 millions d'euros en 2013⁹. Ceci explique cela !

L'avidité du secteur ne s'arrête pas là ! Le 23 novembre 2015, le directeur général de l'entreprise, Christian Boiron, affirmait dans les colonnes du Parisien : «*Nous travaillons sur les maladies lourdes comme le cancer et le sida. Encore une fois, il ne faut pas enfermer l'homéopathie dans des maladies légères.*». Nous passons donc de la magouille juteuse à la promesse meurtrière.

Solidement ancrée dans l'ADN du SNU, la lutte contre toutes les formes d'exploitation - et plus particulièrement le capitalisme et le libéralisme - est d'autant plus vitale lorsqu'elle touche à la santé publique. Notre santé n'est pas un marché ! Malheureusement, quand il s'agit de pognon, le cynisme n'a plus aucune limite...

* Théorie du complot selon laquelle les compagnies pharmaceutiques s'organisent à des fins financières contre le bien commun.

1/ Le corollaire du principe de similitude énonce qu'il n'y a pas de soin universel d'une maladie, d'un symptôme, et que l'on doit adapter le soin en fonction du patient.

2/ L'Oscilloccinum est une préparation homéopathique, propriété des laboratoires Boiron, commercialisée comme médicament pour la prévention et le traitement des « états grippaux ».

3/ <https://www.helios.co.uk/fr/boutique/berlin-wall>

4/ http://www.interhomeopathy.org/berlin_wall

5/ La dilution CH :

La première dilution utilisée par Samuel Hahnemann s'exprime en DH (au dixième) ou le plus souvent en CH (centésimale Hahnemannienne), au centième ; elle s'effectue en prenant 1 volume de la teinture mère et en complétant avec 99 volumes de solvant on obtient ainsi une dilution à 1 CH = 1 % = 0,01 rarement prescrite. La quantité de matière active initiale est donc simplement divisée par 100.

On répète l'opération en prenant 1 volume de la solution à 1 CH et en complétant avec 99 volumes de solvant pour obtenir 2 CH. La quantité de matière initiale est donc divisée par 10 000 en comparaison de celle de la dilution initiale etc...

6/ L'homéopathie n'a pas fait la preuve de son efficacité clinique au-delà de l'effet placebo

7/ article L.5121-13 du Code de la santé publique

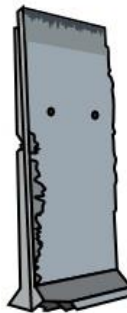
8/ <https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/tableau-recapitulatif-taux-remboursement/tableau-recapitulatif-taux-remboursement>

9/ <http://sante.lefigaro.fr/article/la-france-toujours-leader-mondial-de-l-homeopathie/>

En homéopathie, on part d'abord d'un ingrédient :



Une plante
(ex. herbe à puce)



Un objet inanimé
(ex. des graines de béton du mur de Berlin)



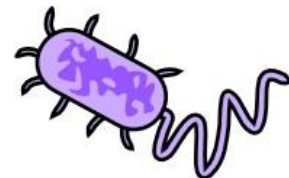
Des morceaux d'animaux
(ex. foie et cœur de canard... faque pas très vegan)



Un résidu d'être vivant
(ex. abeille écrasée)



Une substance toxique
(ex. arsenic)



Quelque chose d'inventé
(ex. une bactérie qui n'a été jamais été observée dans toute l'histoire de la science)

Série : *The Shield*

Il est des œuvres qu'on reçoit comme un coup de poing dans le bide, sans aucune concession, qui vous secoue autant qu'elle porte un message fort. La série *The Shield* en est un exemple frappant. Peu connue du grand public, elle est considérée par de nombreux spécialistes comme l'une des plus grandes séries de tous les temps (Le Monde des Séries, Télérama, AvoirAlire...).

Ce qui est évident dès l'incroyable pilote, c'est que cette série n'est pas comme les autres : le cadrage à l'épaule et la (quasi) absence de bande originale donnent un effet documentaire, la réalisation et le montage rendent l'ensemble très nerveux, le casting composé de « gueules » est atypique dans l'univers sériel, le scénario nous entraînant de plus en plus profondément dans les dérives et symptômes d'une société malade. Autant de partis pris draconiens qui attribuent aux épisodes une tournure cinématographique, mais aussi perturbante.

Le pitch : Pour rétablir l'ordre dans les secteurs les plus dangereux de Los Angeles, une brigade de police du comté fictif de Farmington, souvent sous l'accord tacite de la hiérarchie et des politiques, en arrive à mettre en œuvre des méthodes plutôt expéditives et inhabituelles. Vic Mackey, à la tête de la « Strike Team », va user de sa plaque (en anglais « *shield* ») pour franchir constamment la frontière ténue entre justice et actes punitifs, interpellations et magouilles juteuses. La série est très largement inspirée de l'affaire « Rampart » qui s'est déroulée elle aussi à Los Angeles.



L'affaire « Rampart »

En octobre 1996 à Los Angeles, les membres de la brigade anti-gang « CRASH » Rafael Perez et Nino Durden, font une descente dans un appartement. Ils y trouvent le jeune Ovando, 19 ans à l'époque, lui passent les menottes et le collent au sol. Là, Durden s'énerve et tire sur Ovando à bout portant. Il va ensuite chercher une arme prise à des membres d'un gang et la place à côté du corps d'Ovando pour prouver que les policiers n'ont fait que riposter. Paralysé mais vivant, Ovando, immigrant illégal, qui fait partie d'un gang, a peu de chance de convaincre un jury de son innocence face aux policiers qui l'accusent. Sur les conseils d'un avocat, il plaide coupable. Trois ans plus tard, Rafael Perez accusé entre autres de trafic de drogue (il volait la cocaïne entreposée dans les locaux de la police pour la revendre aux gangs), se met à table en échange d'une forte remise de peine. Il raconte toutes les activités illégales de ses collègues de la brigade antigang du Commissariat de Rampart. Mouillés dans le trafic de drogue, ils taxent les trafiquants, leur volent la marchandise, n'hésitent pas à en déposer afin de porter de fausses accusations, abattent des hommes menottés, et couvrent tout cela par de faux témoignages pour protéger les collègues. La mise en scène criminelle de l'affaire Ovando, en effet, n'était pas une première... Au final, 12 flics seront suspendus, 7 autres contraints à la démission ou à la retraite, et 5 ont été finalement condamnés par la justice. À la suite de l'enquête sur cette affaire, 106 condamnations pénales antérieures ont été annulées.

The Shield est bien plus qu'un divertissement, la série assomme le spectateur de toute la violence, la bestialité et la sauvagerie du monde qu'elle dénonce sans jamais être manichéenne. La population crève de l'abandon du monde politique et de son cynisme, la police est démunie et s'arrange comme elle peut pour faire face (la hiérarchie n'hésitant pas à fermer les yeux lorsque ça l'arrange), mais à l'image de la « tendre ordure » Vic Mackey, la série montre que derrière chaque ripou et chaque criminel il reste un être humain.

Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefisu.fr/regions/snu-pole-emploi-normandie2/>